

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/043 du 15/01/1982

DECRET N° /MTPG.DGTSP.DFP/21000
portant intégration et nomination de
Monsieur MITCHEY Marcel dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Techniques
Industrielles)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT;

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi 15/62 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi 15/62 du 15/11/62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2037/62 du 20/6/1962 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 80/62 du 5/3/1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 - (/u le décret n° 62/15/62 du 5/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/62 du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/19/62 du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/15/62 du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 62/12/62-SE du 16/3/1962 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 9 ;
 - (/u le décret n° 62/12/62-SE du 16/3/1962 réglementant la prise d'effet du point de vue de la validité des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement ;
 - (/u le décret n° 62/12/62-SE du 16/3/1962 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/15/62 du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 72/15/62 du 15/5/1972 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/62 du 28/12/1960 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 2016 du 15/5/1962 au décret n° 80/62 du 28/12/1960 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 80/12/62 du 26/12/1962 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - (/u la lettre n° 453 du 12 Septembre 1962, du Directeur de l'Orientatation et des Bourses concernant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
 - (/u le Protocole d'accord du 11/11/1960, signé entre la République Populaire du Congo et le Roumanie ;

DEC 13 1982

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3/3/1960 susvisés, Monsieur MITOZY Armand, né le 2/4, 1953 à M'bomo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Technologie Chimique Organique, obtenu à l'Institut Polytechnique de Bucarest (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Matamoras, le 15 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean I T A D I.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis CHEVAIN-GOUL.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSICOM.-

Henri Gaston DE BUNDEGU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFF/DFP	3
DFP/BST	1
DB	3
DCF	1
MIF	1
DOSSIERS	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2-/-